



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°03-2024**SEANCE DU : 27 février 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 14/02/2024

Affichée le : 14/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 26

Présents : 17

Votants : 22

Pouvoirs : 5

Absents : 4

Etaient**présents :**

Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Sébastien SCHILLINGER
Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET
			Allyson PALLUD

Absents représentés :

Aïcha FOURCROIX pouvoir à Patricia GOASDOUE
Serge GHILLEBAERT pouvoir à Martine TISSU
Pierre BEMELS pouvoir à Tatiana D'ANDREA
Paola DE SANTIS pouvoir à Céline CAUDRON
Laurent COHEN pouvoir à Vincent BRUEL

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Monique ROBERT, Sébastien SCHILLINGER et Romain PREVALET

Secrétaire de séance : Patrick RAOULT

Budget ville (M57) - demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental, médiathèque

Dans le cadre du fonctionnement de la médiathèque, la Commune peut solliciter le Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'acquisition d'ouvrages, CD, DVD et jeux vidéo.

En effet, aux termes de la circulaire d'application du Plan de développement de la lecture publique du Val d'Oise du 14 janvier 2022, le Département du Val d'Oise peut octroyer une contribution financière aux bibliothèques publiques des communes de plus de 5 000 habitants, aux bibliothèques publiques des EPCI de plus de 25 000 habitants et aux organismes accueillant des publics spécifiques

L'appel à projets Lecture publique est un dispositif départemental qui vise à soutenir annuellement les projets de lecture publique des collectivités territoriales et des associations dans le Val d'Oise.

Le soutien du Conseil Départemental ne peut être supérieur à 50 % de la demande subventionnable.

En 2023, le Département a participé à hauteur de 4 000 euros ; en 2024, la Commune souhaite solliciter ce partenaire financier à hauteur de 6 000 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Valide la demande auprès du Département 95 au titre de l'année 2024,
- Autorise Madame le Maire à déposer ce dossier de subvention,
- Prend acte que les dépenses et les recettes correspondantes seront portées au budget 2024 de la Commune

Pour extrait certifié conforme, le 28 février 2024

Le Maire,
Céline CAUDRON



Envoyé en préfecture le 16/03/2024
Reçu en préfecture le 16/03/2024
Publié le
ID : 095-219505047-20240227-0320242702-DE

